
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 5	Séance du 23 septembre 2017 L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 23 septembre 2017, s'est réunie sous la présidence de Sandrine NEYENS
<u>Présents :</u> 5	<u>Sont présents:</u> Sandrine NEYENS, Florent CAMUS, Corinne JEGOU, Alain PEAQUIN, Brigitte DELABARDE
<u>Votants :</u> 5	<u>Représentés:</u>
	<u>Excusés :</u>
	<u>Absents :</u>
	<u>Secrétaire de séance :</u> Corinne JEGOU

Ordre du jour :

- plan de gestion ONF
- travaux entretien voirie, divers
- alarme incendie salle des fêtes
- bac déchets résidents secondaires
- projet fontaine
- projet DEFISON - AMI (appel à manifestation d'intérêt)
- affouages 2017/2018
- fête de Noël
- affaires diverses

A l'unanimité les conseillers rajoutent à l'ordre du jour : Groupement de commandes SIT

Le procès verbal du 23.06.2017 est approuvé à l'unanimité

1. plan de gestion ONF

Madame le Maire explique que le plan de gestion d'aménagement de la forêt communale arrive à échéance. Le prochain couvrira la période 2018/2037, avec une gestion en futaie régulière et irrégulière. Les conseillers demandent à Madame le Maire de faire les démarches pour la reconnaissance de qualité de bois PEFC.

2. travaux entretien voirie

Objet: Travaux d'entretien voirie - 2017_028

Madame le Maire fait le tour des travaux de maçonnerie sur voirie à réaliser dans le village. Il y a de nombreuses années que le point à temps n'a pas été fait et des caniveaux ou bordures sont à reprendre. Elle présente aux membres du conseil un devis pour lesdits travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de réaliser la totalité des travaux de maçonnerie sur voirie
- retient l'offre de la société Pignot pour un montant TTC de 6.840,51 €
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017
- charge le Maire de signer tout document nécessaire dans ce dossier

3. alarme incendie salle des fêtes

Devant la défaillance régulière de l'arme incendie de la salle des fêtes, les conseillers chargent Madame le Maire de demander des devis pour l'installation d'une alarme de classe IV.

4. bac déchets résidents secondaires

Les conseillers chargent Madame le Maire de demander un bac à clés (240 litres) à la Communauté de Communes pour que les habitants des résidences secondaires puissent obtenir des sacs spécifiques. La clé coût 5 €. Ces habitants doivent se faire connaître auprès de Madame le Maire s'ils souhaitent bénéficier du bac à clés.

5. projet fontaine

Le projet de construction d'une fontaine sur la place du village avance. Les conseillers chargent Madame le Maire de demander des devis complémentaires pour la dalle, l'alimentation électrique et en eau, et pour 2 types de fontaine différentes.

6. projet DEFISON - AMI (appel à manifestation d'intérêt)

Le projet de Gland, en collaboration avec DEFISON, est maintenant intégré dans un Programme d'Investissement d'Avenir porté à l'échelle du département, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

7. affouages 2017/2018

Objet: Affouages 2017/2018 - 2017_029

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir le tarif des affouages des années précédentes à savoir 55 € la parcelle.

8. fête de Noël

La commune organisera sa fête de Noël le samedi 16 décembre 2017, autour d'une chorale et d'un feu d'artifice.

9. Groupement de commandes du SIT

Objet: Groupement de commandes du SIT - 2017_030

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des marchés publics et notamment son article 8,
VU la délibération du Conseil Municipal (ou Comité syndical) en date du 21/01/2017 sollicitant l'adhésion au futur grand syndicat d'eau et d'assainissement collectif du Tonnerrois,
VU la convention constitutive du groupement de commandes, ci-jointe en annexe,

CONSIDERANT qu'il convient de participer financièrement à la mise en place de ce syndicat par la prise en charge :

- Des frais d'administration générale nécessaires à la gestion du groupement de commandes ;
- Du coût résiduel de l'étude préalable au transfert de compétences

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour :

- ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- AUTORISER la commune à adhérer au groupement de commande porté par le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois (SIT) pour l'étude préalable au transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » au SIT,
- APPROUVER la participation financière aux charges ci-dessous et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant :

- o les frais d'administration générale nécessaires à la gestion du groupement de commande. Le coût résiduel sera réparti auprès de l'ensemble des membres concernés au prorata de la population totale et en fonction de compétences transférées.
- o le coût résiduel de l'étude subventionnée à hauteur de 80% par l'AESN (tranche ferme uniquement). Le coût résiduel sera réparti auprès de l'ensemble des membres concernés au prorata de la population totale et en fonction de compétences transférées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE l'ensemble de ces propositions,
- AUTORISE Madame le Maire à en poursuivre l'exécution et à signer tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018
- DONNE mandat au président du Syndicat Intercommunal du Tonnerrois pour signer et notifier le marché lié à l'étude, en poursuivre l'exécution et solliciter la subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h